

CLE du 11 décembre 2009 à Goven
Compte rendu atelier N°2

Mobilisation et coordination des acteurs du SAGE

Animateur : Philippe BOLO
Modérateurs : André PIQUET, Maire de Bohal, Président du Grand Bassin de l'Oust et Vice-président de la CLE du SAGE Vilaine

Participants :

Catherine GREMILLET, Conseil régional de Bretagne
Laëtitia CITEAU, SI de la Flume
Vincent PITOIS, SMPBR
Marcel LE BOTERFF, Maire d'Elven et Président du SI de l'Arz
Joseph COLLET, Maire de Trévé et Président du SYMEOL
Fanny DUBEAU, SI de l'Ille et de l'Illet
Françoise JEHANNO, Conseil général du Morbihan
Paul LOIZEAU, Grand bassin de l'Oust
Anne RICHOU, Conseil général d'Ille et Vilaine
Jean-Noël LAGUEUX, Président du SI du Lié
Martine PINARD, MISE d'Ille et Vilaine
Edwige DE FERAUDY, MISE de Loire Atlantique
Sylvie GUICHOUX CLEMENT, Déléguée Interrégionale de l'ONEMA
Florence CASANOVA, SI de la Chevré
Frédéric FAISSOLE, Conseil général de Loire Atlantique
Yvon SIOU, Agence de l'Eau Loire Bretagne
Nicolas DOUCHIN, EPTB Vilaine
Christophe DANQUERQUE, EPTB Vilaine
Stéphane ALLAIN, EPTB Vilaine

Principales idées évoquées lors de l'atelier

Une remarque est faite concernant les acteurs du SAGE. Ils ne se limitent pas aux seuls maîtres d'ouvrages mais englobent plus généralement tous ceux qui sont concernés par les sujets de l'eau et des milieux aquatiques. Les maîtres d'ouvrages sont en relation avec l'ensemble des acteurs du bassin.

La multiplication des co-financeurs est identifiée comme un premier frein à l'implication des maîtres d'ouvrages. Une autre difficulté est également mentionnée concernant les syndicats de bassins versants. Ils doivent être en capacité de motiver auprès de leurs communes les actions à engager (celles-ci sont parfois contraires aux intérêts des communes, elles peuvent également remettre en cause d'anciennes orientations).

De nombreux maîtres d'ouvrages sont susceptibles d'intervenir sur le bassin (syndicats de bassin versant, d'assainissement, d'eau potable). Leur dynamique de mobilisation est différente selon les caractéristiques des territoires.

Les communes se perdent entre les demandes formulées par le SAGE et celles portées par les PLU.

Il n'est pas opportun pour le SAGE de s'adresser directement aux communes (les objectifs de la DCE échappent à leurs prérogatives). En revanche le SAGE doit s'adresser aux syndicats de bassins versants en portant des messages qui pourront ensuite être relayés par leur intermédiaire auprès des communes. Les syndicats de bassins versants sont la courroie de transmission entre les objectifs définis par la CLE et les actions mises en œuvre sur le bassin versant.

Une différence importante existe entre les communes et les syndicats de bassins versants. Les actions des premières en matière d'eau potable et d'assainissement relèvent d'obligations réglementaires de service public. Pour les seconds, les actions traduisent davantage un engagement volontaire en faveur des ressources et des milieux. Cette nuance influence la nature des messages à faire passer.

Les syndicats de bassins versants sont également les structures les plus à même de faire remonter l'information du terrain vers le SAGE.

Il y a un intérêt pour le SAGE à ce que son territoire soit couvert le plus largement par des syndicats de bassins versants.

Au-delà des intervenants à mobiliser, il est également important de se poser la question de ce qu'il faut leur demander de faire.

Certains estiment qu'il faut décliner les objectifs par territoires. L'idée ne fait pas l'unanimité. Cette déclinaison des actions est souvent jugée complexe à mettre en œuvre.

L'idée de la co-construction des actions pour le bassin versant est privilégiée. En associant les maîtres d'ouvrages lors de la définition des actions, on facilite leur appropriation par prise en compte des contraintes et des besoins. L'idée est particulièrement intéressante sur un important bassin versant.

Dès le stade de la révision du SAGE, la CLE doit jouer un rôle d'organisation et de mise en cohérence des acteurs concernés par les actions. Le SAGE doit ensuite orchestrer les maîtrises d'ouvrages afin de garantir l'application des actions.

Synthèse de l'atelier

Un consensus émerge autour des points suivants :

- La réalisation des actions du SAGE par ses différents maîtres d'ouvrages doit s'appuyer sur des relais locaux (les syndicats de bassins versants) ;
- Le SAGE doit être à l'origine de la circulation d'informations. Une circulation triangulaire est jugée opportune : 1) du SAGE vers les syndicats de bassins versants, 2) entre les syndicats de bassins versants, 3) des syndicats vers le SAGE pour faire remonter les besoins du terrain ;
- Le SAGE doit assurer la coordination des maîtres d'ouvrages. Ils doivent être impliqués dès la révision du SAGE pour co-construire le programme d'actions. Le SAGE doit organiser et orchestrer un fonctionnement cohérent, complémentaire et en synergie des différents maîtres d'ouvrages ;
- On ne part pas de rien et l'expérience acquise doit être valorisée.